

Quel avenir pour les universités d'Aix Marseille ?

Le processus de « fusion » des 3 universités d'Aix Marseille se poursuit, selon un rythme inégal. La nécessité de rapprochement entre les 3 universités, de rationalisation et de mise en cohérence de leurs formations, de développement équilibré et non dispersé ni concurrentiel du service public d'enseignement supérieur et de recherche, demeure et appelle des changements. Cependant, l'adoption de la loi LRU et sa mise en œuvre progressive fixent à toute restructuration un cadre qui doit nous rendre extrêmement vigilants quant à ses objectifs et à ses formes.

1. Le processus en cours.

Le processus devant mener à la constitution d'une université unique d'Aix Marseille, tel qu'il a été mis en place, appelle de notre part certaines remarques.

Les différents groupes de travail ont été constitués certes sur un même principe (nombre égal de représentants de chaque université) mais selon des modalités diverses. Si, parfois, leurs membres ont été choisis par l'ensemble des collègues qu'ils représentent sur la base d'engagements débattus, bien souvent il s'est agi de cooptations décidées sans véritable ouverture ni concertation. La confidentialité à laquelle les membres des groupes de travail sont soumis est absolument incompréhensible. Les organisations syndicales représentatives sont dans bien des cas insuffisamment associées au processus.

Certes, les comptes -rendus des travaux de ces groupes sont disponibles sur les sites des universités, mais avec un grand retard... ¹ Et l'intervention des collègues, leur implication par le débat et la possibilité de faire des propositions, demeure très limitée.

Pourtant, là où des collègues, des élus, des responsables sont convaincus de la nécessité d'une réelle participation de la communauté, diverses initiatives prouvent que c'est possible (organisation d'assemblées générales de départements, mise au point de questionnaires et d'auditions, etc.)

C'est donc vers des formes de concertation élargies, plus collégiales, associant démocratie représentative et consultations directes des personnels, permettant une élaboration interactive des propositions, que nous souhaitons voir ce processus évoluer.

A cet égard, les élus dans les conseils des listes soutenues par le SNESUP, le SNCS et le SNASUB réaffirment fortement que, si leur légitimité issue des élections universitaires n'est pas contestable, ils ne sauraient pour autant, dans ces débats et décisions stratégiques engageant l'avenir, ne s'autoriser que d'eux mêmes ! Ils doivent avoir les moyens, notamment par un calendrier approprié, de recueillir l'avis et les propositions de leurs mandants.

¹ Le 20 octobre 2008, aucun compte-rendu postérieur au 5 mai 2008 n'était disponible sur le site, alors que des réunions ultérieures avaient eu lieu. Le dernier compte rendu du groupe « gouvernance et pilotage » datait du 26 mars. Les CR du groupe « formations », listés, n'étaient pas accessibles (non cliquables). Et, *last but not least*, **aucun** CR concernant les travaux du groupe « Vie étudiante » !

2. Quel projet, quelles ambitions pour la restructuration des universités ?

Certes, les formes administratives, politiques, institutionnelles, que prendra la restructuration des 3 universités doivent être élaborées avec le plus grand soin, et en particulier le plus grand souci démocratique : elles devraient découler des missions et des priorités qui la motivent, des orientations permettant la mise en œuvre de ses principes. Mais c'est bien d'un projet, d'une vision et d'objectifs ambitieux dont cette restructuration a besoin ! C'est d'ailleurs un tel projet qui déterminera l'adhésion des personnels et des étudiants.

Nous souhaitons ici reprendre et préciser quels objectifs, selon nous, doivent être assignés à la nouvelle donne universitaire d'Aix Marseille.

- **La mission de formation supérieure de l'université** devrait être au cœur de la réflexion, avec l'objectif clair de permettre l'accès d'un nombre accru de lycéens au supérieur, dans toutes les formations ; d'amener 50% d'une classe d'âge à une qualification supérieure, et de produire plus de diplômés aux niveaux de qualification 3, 2 et 1 ; de préparer davantage d'étudiants aux métiers scientifiques et de la recherche. Il s'agit là de répondre à des besoins tant économiques, professionnels, que sociaux, culturels, et de justice sociale – en effet, un tel accroissement des effectifs étudiants ne saurait s'effectuer sans accueillir davantage de jeunes issus des milieux sociaux économiques les moins favorisés.

Cet objectif devrait se décliner en *orientations pédagogiques et scientifiques*, qui pourraient, notamment, se fixer de :

- Encourager un retour des étudiants vers les filières scientifiques, dont on connaît la désaffection gravissime (à l'université de la Méditerranée, - 25% ces 2 dernières années)
- Avoir, à cet égard, une politique incitative à l'égard des jeunes filles, pour une orientation universitaire et professionnelle libérée des préjugés de genre.
- Améliorer réellement l'accompagnement des étudiants pour la réussite en cycle licence, ce qui implique des choix de moyens et une réévaluation et une reconnaissance, pour les enseignants et enseignants-chercheurs, de leurs tâches et investissement pédagogiques à tous les niveaux de formation (rappelons que le cursus licence représente, en effectifs, 65,9% à l'université de Provence ; 54,4% à l'université de la Méditerranée ; 53,7% à l'université Paul Cézanne²)
- Développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et l'accueil de publics en reprise de formation, dans des partenariats équilibrés avec le monde professionnel, s'appuyant sur les acquis des formations professionnalisantes existantes, dans la perspective de délivrer des qualifications diplômantes reconnues.

Bien d'autres chantiers concourant à ces objectifs pourraient être d'ores et déjà mis en perspective, motivant les changements nécessaires.

- La restructuration administrative, institutionnelle, ne supprimera pas la diversité, voire la dispersion, des sites universitaires des 3 universités actuelles. Une réflexion urgente est nécessaire quant à **l'implantation des formations**, qui doit prendre en compte des exigences parfois contradictoires : veiller à l'accessibilité des formations pour tous mais aussi à l'existence d'équipements universitaires satisfaisants ; à la proximité des laboratoires de recherche avec les lieux de formation, pour les enseignants-chercheurs par qui se réalise le lien enseignement/recherche constitutif de l'université. C'est une réflexion que l'université doit mener du point de vue pédagogique et scientifique *et* avec les acteurs politiques, économiques et sociaux qui contribuent au développement régional.

² En 2006. *Repères et références statistiques 2006*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche .

- **Le développement de la recherche** doit constituer, d'un même élan, l'ambition des nos projets structurels. Avec, aujourd'hui renforcé, l'impératif d'en protéger l'indépendance, tant par ses financements, par l'augmentation des crédits récurrents, que pour la définition des priorités des programmes, de calendriers compatibles avec le maintien d'une recherche fondamentale forte. Les UMR doivent demeurer le fondement de la collaboration de la recherche universitaire et des organismes de recherche.

Il est essentiel, en effet, que soit maintenue et développée **une puissante articulation entre recherche et enseignement** : la spécificité de l'enseignement supérieur provient de ce qu'il est dispensé par ceux qui construisent le savoir. C'est la garantie de sa qualité scientifique. Enseignement et recherche participent d'une même démarche d'appropriation collective de la connaissance. Toute modulation des statuts serait de ce point de vue désastreuse. La restructuration de nos universités doit donc tenir compte de cet impératif. Aux unités d'enseignement doivent être associés des laboratoires, et chaque enseignant chercheur doit recevoir de la grande université qui verra le jour tout le soutien nécessaire – logistique, organisationnel, en termes de souplesse dans les emplois du temps, d'accès à la documentation et aux ressources expérimentales, etc.

La situation particulière du secteur Lettres et Sciences Humaines doit être prise en compte : il s'agit d'un des points forts des universités d'Aix-Marseille, mais il souffre actuellement de handicaps importants, qui menacent son avenir (insuffisance et délabrement des locaux, pauvreté de la documentation, éloignement des laboratoires, éloignement des équipes de rattachement de nombreux enseignants chercheurs, en raison d'un trop grand écart entre le nombre de disciplines enseignées et le nombre de laboratoires). Parce que le secteur LSH est concentré dans une seule des trois universités, l'enjeu de l'unification paraît moins important que pour les sciences, et de nombreux enseignants chercheurs redoutent d'être « noyés » dans un établissement surdimensionné où ils pourraient encore moins se faire entendre et dont ils seraient les « parents pauvres ». Ensemble, les universitaires et les partenaires politiques des collectivités territoriales doivent leur offrir, au contraire, la garantie que cette unification permettra une amélioration de leur situation. Il est essentiel, en particulier, qu'un effort sans précédent soit consenti en matière de documentation – celle-ci accuse en effet un retard considérable, qui oblige trop souvent les chercheurs à se déplacer pour trouver les ressources dont ils ont besoin. Il ne suffit pas de locaux neufs, vitrine prestigieuse derrière laquelle trop souvent de graves lacunes paralysent la recherche : il faut aussi une vraie politique d'acquisition systématique, soutenue par un financement constant et abondant, plutôt par des crédits ponctuellement accordés en fonction de projets – ainsi que par une réelle ouverture intellectuelle, qui rompe avec le « chauvinisme » méditerranéen qui souvent a prévalu jusqu'ici. L'Université de Provence se flatte souvent qu'on y enseigne 45 langues, dont de nombreuses « langues rares » ; mais que fait-elle pour promouvoir la recherche associée à ces enseignements ? De quels moyens disposent les enseignants chercheurs qui assurent cette diversité ? La grande université, forte de moyens nouveaux, plus unie, doit leur proposer mieux. Nul ne s'étonne qu'un laboratoire de science expérimentale ait d'énormes besoins pour maintenir à niveau ses outils de recherche – il en va de même avec les sciences humaines, dont les bibliothèques sont les laboratoires.

- **Améliorer les conditions de la vie étudiante est un point - clé de toute évolution de la donne universitaire d'Aix Marseille³.** Le logement, dans notre région, est un problème crucial pour les étudiants, confrontés à la faiblesse du logement étudiant par le CROUS et la cherté du parc locatif. Les transports et l'accessibilité des sites, selon des horaires compatibles avec une véritable vie universitaire, conviviale, culturelle ... en constitue un second. Si l'université n'a pas directement pris sur ces questions, elle peut les inscrire comme priorité dans ses relations avec les collectivités. Organiser les conditions d'une vie culturelle, sportive, mettre au service de la santé des étudiants tous les moyens nécessaires, encourager, valoriser l'accès à la citoyenneté et la démocratie étudiante, sont également des objectifs pleinement universitaires.
- **Les statuts et les conditions de travail de l'ensemble des personnels doivent s'appuyer sur les principes de la fonction publique :** égalité d'accès et de traitement aux différents postes ; évaluations transparentes, contradictoires, paritaires ; reconnaissance de l'ensemble des tâches ; politique de formation continue et de qualification ... Le maintien et le développement de l'emploi public en constitue évidemment le premier impératif, qui implique le refus de la précarité et de la précarisation des emplois. La nouvelle donne universitaire, quelle qu'en soit la forme, ne doit pas être l'occasion de suppression d'emplois, alors que la charge de travail des personnels s'alourdit partout.

3. Les principes du service public et de la démocratie universitaire.

Au fondement des ambitions assignées à la nouvelle donne universitaire, que le débat peut enrichir et préciser, nous proposons donc des principes permettant de garder un cap : celui de la nécessité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et de la démocratie comme mode de fonctionnement. Le modèle de « gouvernance » partout à l'honneur, et lisible dans les projets connus pour l'université unique d'Aix-Marseille, se fonde sur une conception entrepreneuriale, hiérarchique et descendante, de l'exercice du pouvoir. Ce modèle ne correspond ni à l'essence de l'université, ses missions, son éthique, ni à sa tradition de collégialité, de parité et de démocratie, il ne répond pas non plus aux exigences sociales actuelles. La situation de crise à laquelle nous sommes confrontés en met en question les principes et le fonctionnement. L'heure n'est pas à l'abandon de nos principes au nom de l'« efficacité » !

La nouvelle donne universitaire doit se fonder sur une logique de coopération renforcée, à l'opposé de la conception concurrentielle qui oppose à tous les niveaux les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche entre eux. La réussite des uns ne saurait se faire au prix de la réussite des autres... Au contraire, une ambition commune, coordonnée aux niveaux national, régional, académique, doit garantir un progrès général. L'excellence, la qualité peuvent et doivent être partagées plutôt que discriminantes.

L'université, qui assume des responsabilités de production et de transmission des connaissances qui lui sont propres, inaliénables, est aussi un acteur du développement, notamment régional. Les relations nécessaires qu'elle entretient avec les différents acteurs territoriaux, économiques, politiques, sociaux, doivent concerner l'ensemble de ces partenaires, et tout particulièrement se tourner vers les secteurs de l'économie sociale, le secteur associatif, la mutualité, dans des relations transparentes, respectueuses du rôle et des spécificités de chacun, dans la recherche de l'intérêt général.

³ On sait, par exemple, que 23% des jeunes, en PACA, qui quittent le système éducatif sans diplôme le font pour des raisons financières.

Dans le cadre qu'impose la loi LRU aux changements nécessaires des universités d'Aix Marseille, la nouvelle donne universitaire doit prendre en compte la restriction démocratique considérable instaurée par la LRU, le déséquilibre que constituerait la création d'une université unique de quelque 70 000 étudiants, 5500 enseignants et enseignants chercheurs, un ensemble de plus de 10 000 personnels... représentés dans un conseil d'administration de 30 personnes avec 3 représentants BIATOSS, 14 représentants des enseignants et enseignants chercheurs, 5 représentants étudiants... De la même manière, elle doit réfléchir à des principes de gestion des personnels qui s'opposent à la mise en pièce des statuts de la fonction publique, qui protègent les enseignants chercheurs d'une évaluation de leurs activités fondée, en ce qui concerne la recherche, sur des critères bibliométriques tellement restrictifs que l'AERES elle-même, à la suite de l'interpellation par des sections du CNU, invite en certain cas à les suspendre... Le budget global, avec la transformation de l'emploi et des statuts des personnels qui peuvent s'en suivre, la recherche de financements privés, la création de fondations constituant des espaces de droit privé et d'économie concurrentielle au sein de l'université, constituent autant de menaces pour le service public. La nouvelle donne universitaire ne saurait s'y soumettre, c'est tout l'enjeu d'un grand débat démocratique sur l'avenir de nos 3 universités.

Aix-Marseille, le 5 novembre 2008